

Avis de constitution

SOCIETE « NEOLIGHT FACTORY » en abrégé « NLF »

Siège Abidjan – Marcory, Anoumabo à 100m de l'église CESA, lot n°182, ilot n°27, 05 BP 1981 Abidjan 05, Lot 182, Ilot 27

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 08/10/2024 , et enregistrés au CEPICI le 17/10/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « NEOLIGHT FACTORY » en abrégé « NLF »

Objet :

- Fabrication de supports publicitaires et enseignes
- Fabrication, fourniture et prestation de services de ferronnerie, soudure, peinture
- Impression numérique
- Décoration publicitaire
- Toutes activités connexes à l'objet précité
- Prestations de services divers
- Commerce général

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et

entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan – Marcory, Anoumabo à 100m de l'église CESA, lot n°182, ilot n°27, 05 BP 1981 Abidjan 05, Lot 182, Ilot 27

Dirigeant(s) M YAPI ASSI PAUL ARMEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-10997 du 24/10/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°65614/GTCA/RC/2024 du 24/10/2024

